

**CONSEIL DES COMMISSAIRES****PROVINCE DE QUÉBEC  
LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires qui s'est tenue à la salle 104 du centre administratif, 771, boulevard Jolliet, Baie-Comeau, le mardi 18 octobre 2016, à compter de 19 h 00.

**PRÉSENCES**

|                             |                           |
|-----------------------------|---------------------------|
| Mme Diane Arsenault-Lirette | Mme Mélissa Bernier       |
| Mme Ginette Côté            | M. Serge Desbiens         |
| Mme Sylvie Dufour           | M. Marc Gauthier          |
| M. Bernard Girard           | M. Claude Lavoie          |
| Mme Nicole D. Larouche      | Mme Gladys Tremblay       |
| M. Normand Tremblay         | Mme Marie-France Tremblay |

M. Alain Ouellet, directeur général  
Mme Manon Couturier, directrice, services éducatifs  
Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsables des ressources humaines et financières  
Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale  
M. Stéphane Dumont, directeur, ressources matérielles  
Mme Lisette Marin, secrétaire  
Mme Patricia Lavoie, agente aux communications

**1. Ouverture de la réunion**

La présidente, Mme Ginette Côté, procède à l'ouverture de l'assemblée, à la vérification des présences et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et au public, il est alors 19 h 00.

**2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2016**

Les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, avant la présente séance, du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2016.

C-16-016

Mme Gladys Tremblay propose et il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

**3. Inscription des questions diverses**

13.1 Tournée du ministre de l'Éducation  
13.2 Représentation des commissaires

**4. Acceptation de l'ordre du jour**

Les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, avant la présente assemblée, de l'ordre du jour de cette séance ordinaire.

C-16-017 EN CONSÉQUENCE, M. Serge Desbiens propose et il est résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point des questions diverses ouvert ;

QUE le point 12.1 soit ajouté : Auditorium de Forestville

QUE l'ordre du jour soit le suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2016**
- 3. INSCRIPTION DES QUESTIONS DIVERSES**
- 4. Acceptation de l'ordre du jour**
- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
  - 5.1 Tableau de la clientèle
  - 5.2 Protocole d'événement critique
  - 5.3 Équipe d'intervention
  - 5.4 Lettre d'appui
  - 5.5 Entente avec Pessamit
- 6. SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 6.1 Entente locale des enseignants
- 7. SERVICES INFORMATIQUES**
  - 7.1 \_\_\_\_\_
- 8. SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES**
  - 8.1 Présentation du rapport financier 2015-2016
- 9. SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
  - 9.1 Dépassement de coûts – Marie-Immaculée
  - 9.2 Dépassement de coûts – Polyvalente des Rivières
  - 9.3 Délégation de pouvoirs au directeur général – projets d'investissements des différentes mesures (50621-50622-50624-50625-50626)
- 10. SERVICE DU TRANSPORT**
  - 10.1 \_\_\_\_\_
- 11. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**
  - 11.1 Terrain McCormick et Maison des femmes
  - 11.2 Directive transgenre

**12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

12.1 Auditorium de Forestville

**13. Questions diverses**

13.1 Tournée du ministre de l'Éducation

13.2 Représentation des commissaires

**14. Période de questions****15. Levée de l'assemblée****5. SERVICES ÉDUCATIFS****5.1 Tableau de la clientèle**

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, présente aux membres du conseil, le tableau de la clientèle au 30 septembre 2016 qui indique un nombre de 4 371 élèves.

Un tableau comparatif de la clientèle depuis 2008 est aussi présenté.

**5.2 Protocole d'événement critique**

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, présente aux membres du conseil, un document qui énumère les étapes essentielles à mettre en application lorsque survient un événement critique.

Ce document a été mis à jour à la suite des nouvelles procédures du Centre de prévention du suicide Côte-Nord.

**5.3 Équipe d'intervention**

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, informe les membres du conseil qu'après plusieurs mois de discussion, une équipe volante d'intervention a été mise en place afin de répondre aux besoins des écoles lors de situations impliquant des élèves présentant des troubles du comportement.

Il s'agit d'un projet pilote d'une durée de deux ans.

**5.4 Lettre d'appui**

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, présente aux membres du conseil, une lettre d'appui transmise à Archéo-Mamu Côte-Nord les informant de notre soutien à leur projet « 20 000 ans au nord du Saint-Laurent » .

Ce projet viendra bonifier les outils éducatifs disponibles pour l'enseignement de l'histoire environnementale et culturelle de notre région.

- C-16-018 M. Serge Desbiens propose et il est résolu unanimement d'appuyer le projet de Archéo-Mamu Côte-Nord « 20 000 ans au nord du Saint-Laurent » sous forme d'implication en services pour un maximum de 45 heures de travail sur deux années.

#### **5.5 Entente Pessamit**

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, présente aux membres du conseil, l'entente de service intervenue entre la Commission scolaire de l'Estuaire et le Conseil des Innus de Pessamit pour notamment de la formation et de l'accompagnement donnés par les services éducatifs au personnel des deux écoles de Pessamit.

- C-16-019 M. Claude Lavoie propose et il est résolu unanimement que le directeur général soit autorisé à signer l'entente à intervenir entre la Commission scolaire de l'Estuaire et le Conseil des Innus de Pessamit.

### **6. SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**

#### **6.1 Entente locale - enseignants**

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines et financières, présente le projet de texte modifiant la clause 5-11.07 de la convention locale des enseignants qui prévoit d'autoriser l'utilisation de 2 jours en congé mobile sur les 6 jours de maladie monnayables.

- C-16-020 Mme Sylvie Dufour propose et il est résolu unanimement d'accepter la modification à l'entente locale des enseignants modifiant la clause 5-11.07.

### **7. SERVICES INFORMATIQUES**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour.

### **8. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

#### **8.1 Présentation du rapport financier 2015-2016**

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines et financières, informe les membres sur le rapport financier 2015-2016, qui a fait l'objet d'une présentation au comité de vérification financière qui a eu lieu avant la rencontre en présence de M. Alain Rioux, de la firme Mallette.

- C-16-021 Mme Gladys Tremblay propose et il est résolu unanimement d'accepter le rapport financier 2015-2016 tel que présenté.

## 9. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

### 9.1 Dépassement de coûts – Marie-Immaculée

M. Stéphane Dumont, directeur des ressources matérielles, informe les membres du conseil sur les travaux supplémentaires à apporter pour le projet d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite à l'école Marie-Immaculée de Les Escoumins.

Une résolution du conseil est nécessaire afin d'autoriser un dépassement de coûts de plus de 10 %.

C-16-022

M. Normand Tremblay propose et il est résolu unanimement d'autoriser les dépassements au montant de 37 824,68 \$, soit une augmentation de 12,73 % du montant initial prévu à la soumission pour les travaux du projet d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à l'école Marie-Immaculée de Les Escoumins.

### 9.2 Dépassement de coûts – Polyvalente des Rivières

M. Stéphane Dumont, directeur des ressources matérielles, informe les membres du conseil sur les travaux supplémentaires à apporter pour le projet de réfection des murs extérieurs de la Polyvalente des Rivières

Une résolution du conseil est nécessaire afin d'autoriser un dépassement de coûts de plus de 10 %.

C-16-023

Mme Diane Arsenault-Lirette propose et il est résolu unanimement d'autoriser les dépassements au montant de 114 582,21 \$, soit une augmentation de 12,58 % du montant initial prévu à la soumission pour les travaux du projet de réfection des murs extérieurs phase 1 de la Polyvalente des Rivières de Forestville.

### 9.3 Délégation de pouvoirs au directeur général – projets d'investissements des différentes mesures (50621-50622-50624-50625-50626)

M. Stéphane Dumont, directeur des ressources matérielles, informe les membres du conseil qu'il y a lieu d'entériner la décision du directeur général concernant l'acceptation de projets.

C-16-024

Mme Sylvie Dufour propose et il est résolu unanimement d'entériner la décision du directeur général pour l'acceptation des projets d'investissements pour les mesures suivantes :

50621 = Plan d'investissement maintien  
50622 = Plan d'investissement résorption  
50624 = Plan d'investissement RTM  
50625 = Plan d'investissement maintien  
50626 = Plan d'investissement résorption

**10. SERVICE DU TRANSPORT**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour.

**11. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL****11.1 Terrain McCormick et maison des femmes**

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, présente un résumé du dossier concernant le terrain de l'ancienne école McCormick et de la Maison des femmes.

Terrain McCormick :

Nous avons obtenu en août 2016 l'autorisation du ministère de l'Éducation d'aliéner le lot par appel d'offres public en ayant recours aux services de la Société québécoise des infrastructures pour disposer du terrain. Tout le processus d'appel d'offres sera sous leur responsabilité et sera lancé dans les prochaines semaines.

Maison des femmes :

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, précise que la commission scolaire doit soumettre au ministère de l'Éducation, une promesse bilatérale de vente et d'achat du terrain et du bâtiment occupé par la Maison des femmes. À cette fin, une orientation du conseil des commissaires est requise pour entamer les négociations avec l'organisme.

Après discussion, les membres conviennent de ce qui suit :

C-16-025

M. Marc Gauthier propose et il est résolu à la majorité :

Que le bâtiment soit cédé, à titre gratuit, à l'organisme la Maison des femmes qui l'occupe depuis 1990, par un bail emphytéotique ;

Que le terrain soit vendu pour 50 % de la valeur de l'évaluation municipale établie à 179 000 \$ ;

Que les frais de l'acte notarié et autres frais soient assumés par l'acheteur.

Également, une résolution est requise pour mandater la commission scolaire à demander au ministre de l'Éducation, l'autorisation d'aliéner de gré à gré l'immeuble en faveur de la Maison des femmes.

Considérant que la Commission scolaire de l'Estuaire souhaite se départir du lot 5 915 715 sur lequel est située la Maison des femmes de Baie-Comeau et dont la valeur municipale est supérieure à 100 000 \$;

Considérant que ce terrain est excédentaire et ne sert pas aux activités éducatives de la Commission scolaire de l'Estuaire;

Considérant que l'article 3 du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (ch. 1-14. 3, r.7) stipule qu'une commission scolaire qui désire aliéner un immeuble dont la valeur excède 100 000 \$ doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation;

Considérant que l'article 7 dudit règlement indique que le ministre peut autoriser une commission scolaire à aliéner de gré à gré un immeuble à un organisme de bienfaisance;

Considérant que la Commission scolaire de l'Estuaire doit exclusivement recourir aux services de la Société québécoise des infrastructures pour disposer du terrain, conformément à l'article 41 de la Loi sur les infrastructures publiques;

C-16-026

Mme Gladys Tremblay propose et il est résolu unanimement :

De demander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, l'autorisation d'aliéner de gré à gré en faveur de la Maison des femmes de Baie-Comeau, le lot 5 915 715;

D'autoriser l'aliénation du lot selon les termes et conditions convenus entre les parties, lesquels sont énoncés dans un protocole d'entente;

De mandater la Société québécoise des infrastructures à procéder à l'aliénation du lot selon les conditions définies par le ministre;

De mandater Madame Ginette Côté, présidente, ainsi que Monsieur Alain Ouellet, directeur général, à signer tout document relatif à ce mandat et donnant effet à la présente résolution.

## **11.2 Directive transgenre**

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, informe les membres du conseil qu'une directive relative aux élèves transgenres sera élaborée au cours de la prochaine année.

Cette directive précisera les responsabilités et obligations qui incombent aux établissements scolaires qui accueillent des élèves transgenres.

## **12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **12.1 Auditorium de Forestville**

Le directeur général, M. Alain Ouellet, fait un compte rendu de l'avancement des démarches afin de répondre aux exigences pour l'obtention du financement nécessaire à la réalisation des travaux.

**13. QUESTIONS DIVERSES****13.1 Tournée ministre de l'Éducation**

La présidente, Mme Ginette Côté, informe les membres du conseil, que le ministre de l'Éducation, M. Sébastien Proulx, sera à Sept-Iles le 8 novembre prochain dans le cadre de la consultation publique sur la réussite éducative.

Une audience de 10 minutes est accordée à l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord en avant-midi et des ateliers sont prévus en après-midi.

Mme Côté invite les commissaires qui veulent participer à ces ateliers à s'inscrire sur le site du Ministère avant le 31 octobre prochain.

**13.2 Représentation des commissaires**

Mme Nicole D. Larouche exprime sa déception de ne pas avoir été invitée à représenter sa circonscription lors du projet d'inauguration des vélos-pupitres aux écoles Richard et Sainte-Marie

La présidente, Mme Ginette Côté, précise qu'il s'agit d'un oubli et elle s'en excuse, étant donné que les deux écoles ciblées sont couvertes par deux circonscriptions différentes, deux commissaires auraient dû être invités, mais M. Lavoie a malheureusement été le seul à recevoir l'invitation. La vigilance sera de mise lors des prochains événements.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part des membres.

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

C-16-027

Mme Nicole D. Larouche propose et il est résolu unanimement que l'assemblée soit levée, il est alors 20 h 25.

---

Présidente

---

Secrétaire générale